

Précisions concernant les établissements recevant du public

Afin de ralentir la propagation du virus, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites "barrières", définies au niveau national, doivent être observées en tout lieu et en toute circonstance. Les rassemblements, réunions, activités et accueils qui ne sont pas interdits en vertu du présent arrêté sont organisés en veillant au strict respect de ces mesures.

Établissements ne pouvant plus accueillir du public jusqu'au 15 avril

Catégorie L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ;
M : Magasins de vente et Centres commerciaux, sauf pour leurs activités de livraison et de retraits de commandes ;
N : Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le "room service" des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat ;
P : Salles de danse et salles de jeux ;
S : Bibliothèques, centres de documentation ;

T : Salles d'expositions ;
X : Etablissements sportifs couverts ;
Y : Musées ;
CTS : Chapiteaux, tentes et structures ;
PA : Etablissements de plein air ;
R : Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf ceux relevant des articles 4 et 5 de l'arrêté du 14 mars 2020.

Établissements de catégorie M pouvant recevoir du public à titre dérogatoire sous réserve d'appliquer strictement les mesures de distances au sein de l'établissement.



Commerce de détail de produits surgelés
 Commerce d'alimentation générale
 Supérettes
 Supermarchés
 Magasins multi-commerces
 Hypermarchés
 Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
 Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
 Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
 Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
 Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
 Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
 Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives
 Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie
 Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés



Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
 Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
 Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
 Réparation d'équipements de communication
 Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé
 Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
 Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé



Activités des agences de placement de main-d'œuvre
 Activités des agences de travail temporaire



Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé.
 Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
 Location et location-bail de machines et équipements agricoles
 Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
 Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles
 Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé



Entretien et réparation de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles
 Commerce d'équipements automobiles
 Commerce et réparation de motocycles et cycles



Hôtels et hébergement similaire
 Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée **lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier**
 Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs **lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier**



Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
 Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé

AUTRES

Blanchisserie-teinturerie
 Blanchisserie-teinturerie de gros
 Blanchisserie-teinturerie de détail
 Services funéraires
 Activités financières et d'assurance
 Commerce de journaux et papeterie en magasin spécialisé
 Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades